

Multiplication par deux du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation

Note sur l'évaluation
du coût d'une
mesure législative



Publiée le 28 novembre 2022

Le projet de loi propose de doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation; ainsi le plafond de cette mesure passera de 5 000 à 10 000 \$. Le crédit d'impôt s'appliquera aux habitations achetées à compter du 1^{er} janvier 2022.

Coût sur 5 ans

Millions de \$	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Coût total	115	115	115	120	120	585

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Estimation et méthode de projection

On a calculé le coût total de la multiplication par deux du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation en établissant la différence entre l'impôt fédéral sur le revenu à payer et le crédit d'impôt non remboursable bonifié d'avec l'impôt fédéral sur le revenu à payer inchangé.

Pour calculer la différence d'avec le montant total de l'impôt fédéral à payer, les paramètres de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) ont été rajustés pour illustrer le nouveau plafond admissible du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation¹.

Le DPB ne prévoit pas d'augmentation des coûts administratifs.

Sources de l'incertitude

L'ensemble des taux de croissance et des rajustements appliqués comportent une incertitude inhérente. Des changements dans les conditions économiques entraînant une fluctuation des montants.

Aucune réponse comportementale n'est prévue.

¹ L'analyse se fonde sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et calculs qui sous-tendent les résultats des simulations ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget, qui lui seul est responsable de l'utilisation et de l'interprétation des données.

Préparée par

Lisa Barkova <Lisa.Barkova@parl.gc.ca>

Sources des données

Variable

Impôt fédéral sur le revenu à payer

Source

BD/MSPS

Renseignements supplémentaires

Coût sur 5 ans par province

Millions de dollars	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Terre-Neuve	2	2	2	2	2	8
Î.-P.-É.	0	0	0	0	0	2
Nouvelle-Écosse	3	3	3	3	3	17
Nouveau-Brunswick	3	3	3	3	3	13
Québec	24	25	25	25	25	124
Ontario	42	43	44	44	44	217
Manitoba	5	5	5	5	5	25
Saskatchewan	4	4	4	4	4	19
Alberta	17	18	18	18	19	90
Colombie-Britannique	14	14	14	14	14	70
Total	115	115	115	120	120	585

Note

· Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022 • LEG-2223-021-S_f